

**Décision n° 774 du 9 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2202811S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5911 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130634S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Pasquier	Jérôme	NIGEND : 163 904
-----------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Michel	Ludovic	NIGEND : 195 267
Buecher	Stéphan	NIGEND : 220 166

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Birat	David	NIGEND : 171 024
Duboc	Julie	NIGEND : 301 442

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2022 :

Payet	Hervé	NIGEND : 252 478
Petot	Rémi	NIGEND : 362 177

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 février 2022.

*Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*